



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 31171

## Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les réformes concernant l'aide à domicile. Les personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap doivent pouvoir choisir de rester à domicile jusqu'au terme de leur vie et d'avoir droit à une aide définie par son contenu. La dépendance est un phénomène qui prendra certainement de plus en plus d'ampleur. La prestation spécifique dépendance touche un public trop restreint et ne constitue pas une mesure véritable et satisfaisante pour assurer les conditions du maintien à domicile ; seul le cumul de la prestation spécifique dépendance et de l'aide ménagère permettrait aux personnes les plus dépendantes de rester à leur domicile, notamment en Ile-de-France, mais les attributions ne sont pas suffisantes. En outre, il est aujourd'hui difficile dans les services d'assurer des prestations de qualité. Une réforme dans les établissements pour les personnes âgées dépendantes est présentée, mais rien ne prévoit une politique de maintien à domicile. Le secteur associatif et de nombreux établissements manifestent leur mécontentement et leur déception. Elle lui demande s'il ne serait pas opportun de réunir tous les partenaires et des représentants d'associations de service à domicile afin de se mettre d'accord sur une réelle politique de maintien à domicile et l'assurance de services de qualité.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Christine Boutin](#)

**Circonscription :** Yvelines (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31171

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juin 1999, page 3407